

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **8 février 2021 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

21-02-026

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout suivant :

12.6 – Résolution restreignant l'accès à certains non-résidents aux services de loisir

ADOPTÉE

21-02-027

Approbation du procès-verbal du 18 janvier 2021

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021.

ADOPTÉE

21-02-028

Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élus et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

Il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay et il est unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE

Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle en 2021 - dépôt

21-02-029

Achat d'un système de visioconférence

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'acheter de gré-à-gré un système de visioconférence à Sonimec au coût de 17 394 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

ADOPTÉE

21-02-030

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 19 janvier 2021 au 7 février 2021 202 706,11 \$
- nos M2230 à M2244 & A50035 à A50069

Dépôt salaires :

- périodes 2021-01 à 2021-05

ADOPTÉE

21-02-031

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 8 février 2021 554 321,39 \$
- nos A50070 à A50176

Paiements annulés :

- En date du 8 février 2021 (8 508,05 \$)
- S10000 à S10006

ADOPTÉE

21-02-032

Ratification d'une offre de service – Solution du paiement de constats d'infraction en ligne

ATTENDU l'offre de service pour l'utilisation de licences pour le logiciel Constat Express et Transphere présenté à la Ville par PG Solutions permettant aux contrevenants de payer par Internet leurs constats d'infraction;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier l'acceptation de la proposition PG Solutions pour logiciel Transphere par le directeur général le 27 janvier 2021 selon les termes qui y sont mentionnés soit :

- Entente de 36 mois;
- Frais annuels de 1015 \$, plus les taxes applicables;
- Frais d'installation et formation initiale de 4975 \$;
- Grille de prix par transactions selon le volume mensuel et le type d'institutions financières.

ADOPTÉE

21-02-033

Résolution et attestation pour signature – Caisses Desjardins

ATTENDU la constitution en personne morale de droit public de la Ville de Princeville et les diverses dispositions légales relatives à sa gouvernance;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

QUE le maire ou le maire suppléant ET la trésorière ou le directeur général soient dorénavant les représentants de la personne morale de droit public à l'égard des comptes suivants : nos 505366, 550494, 550529 et 651258 qu'elle détient à la Caisse;

QUE ce ou ces représentants exerceront les pouvoirs suivants au nom de la Ville :

- Émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la Ville;
- Demande l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la Ville;
- Signer tout document ou convention utiles pour l'ouverture et la gestion du ou des comptes et pour la bonne marche des opérations de la Ville ;

QUE, afin de lier la Ville, les représentants devront exercer leur pouvoir sous la signature du maire ou du maire suppléant ET de la trésorière ou du directeur général;

QUE si un représentant adopte l'usage d'un timbre signature, la Ville reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci comme si la signature avait été écrite, soit par le représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été faite sans autorisation ou de toute autre manière;

QUE les pouvoirs mentionnés dans cette résolution sont en sus de ceux que les représentants, administrateurs, dirigeants ou officiers de la Ville pourraient autrement détenir;

QUE la Caisse puisse considérer cette résolution comme étant en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu une nouvelle résolution et que tout changement de détenteur de titre ou poste mentionné ci-dessus ne sera opposable à la Caisse qu'à compter du moment où elle aura reçu un avis écrit à cet effet sous forme de résolution du conseil.

ADOPTÉE

21-02-034

Paiement de taxes – Mandat d’institution financière principale à Desjardins

ATTENDU la constitution en personne morale de droit public de la Ville de Princeville et les diverses dispositions légales relatives à sa gouvernance;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

QUE la Caisse Desjardins soit désignée pour consolider le paiement des factures en utilisant les services bancaires par téléphone et Internet des institutions financières, notamment la Banque Nationale;

QUE la trésorière et le maire soient autorisés à signer tout formulaire ou lettre requis pour la mise en place de ce système.

ADOPTÉE

21-02-035

Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 482 000 \$ pour des travaux de nouvelles infrastructures pour le prolongement de la rue Jérémie-Pacaud

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier à l’effet qu’il sera présenté lors d’une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 482 000 \$ pour des travaux de nouvelles infrastructures pour le prolongement de la rue Jérémie-Pacaud.

Ce règlement prévoit une dépense de 482 000 \$ pour des travaux de nouvelles infrastructures, d’aqueduc, d’égout sanitaire et pluvial, de remblai et de voirie pour le prolongement de la rue Jérémie-Pacaud, le tout remboursable sur une période de 20 ans.

ADOPTÉE

Dépôt d’un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 482 000 \$ pour des travaux de nouvelles infrastructures pour le prolongement de la rue Jérémie-Pacaud

Le greffier constate que le conseiller Danis Beauvillier dépose le projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 482 000 \$ pour des travaux de nouvelles infrastructures pour le prolongement de la rue Jérémie-Pacaud, constate que ce dépôt suit l’avis de motion et que ce règlement n’est pas adopté à la présente séance.

21-02-036

Demande d’autorisation au MELCC – Prolongement Jérémie-Pacaud

Sur la proposition de la conseillère Martin Lampron, il est unanimement résolu :

QUE le conseil donne mandat aux Services EXP inc. De soumettre une demande de certificat d’autorisation en vertu de l’article 32 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE le conseil s’engage à transmettre au ministère de l’Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l’autorisation accordée;

QU’UN chèque de 699 \$ à l’ordre du Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques soit remis au mandataire;

ADOPTÉE

21-02-037

Promesse de vente d'un terrain - Sogetel

ATTENDU la promesse d'achat d'immeuble offerte à la Ville de Princeville par l'entreprise de télécommunication Sogetel concernant une partie des lots 4 307 999 et 6 368 977 au coût de 6 757,05 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU que la promesse d'achat comprend des conditions à remplir dont notamment l'obtention d'un permis municipal dans les six mois de la signature de la promesse, l'obtention d'études, de tests ou d'analyses dans les dix mois de la signature de la promesse.

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer cette promesse d'achat et l'acte de vente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

21-02-038

Achat d'une pompe submersible

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'acheter à la compagnie Xylem Canada une pompe submersible de marque Flygt, modèle NP-3153, au coût de 21 329.69 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

ADOPTÉE

21-02-039

Mandat en services professionnels en ingénierie – Faubourg Des Prés (AO21-HV-01)

ATTENDU l'appel d'offre no AO21-HV-01 pour les services professionnels en ingénierie pour le Faubourg Des Prés lancé par appel d'offres le 20 janvier 2021;

ATTENDU l'ouverture des offres le 8 février 2021 et l'évaluation de ces offres par comité conformément aux dispositions de la loi;

ATTENDU que le règlement d'emprunt qui financera ce projet n'est pas encore approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation et en considérant les restrictions imposées par l'article 544.1 de la Loi sur Cités et Villes;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder une première portion du contrat de services professionnels en ingénierie du Faubourg Des Prés au plus bas soumissionnaire conforme, Avizo Expert-Conseils :

<u>Service</u>	<u>Coût (tx. excl.)</u>
1. Coordination et obtention des autorisations et certificats requis	7 620,00 \$
2. Réalisation d'études préparatoires	3 411,00 \$
3. Préparation du mandat d'études géotechniques	400,00 \$
4. Préparation du rapport de conception, des plans et devis préliminaires et de l'estimation des coûts	21 265,00 \$
5. Préparation des plans et devis définitifs	7 228,00 \$
6. Préparation du mandat de contrôle qualitatif du chantier	400,00 \$
10. Réalisation d'une caractérisation environnementale phase 1	3 500,00 \$

LE TOUT pour un total de 43 824 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à par le règlement d'emprunt à être adopté et mis en vigueur pour l'exécution des travaux de construction du nouveau quartier résidentiel « Faubourg Des Prés » jusqu'au maximum de 5% prévu par la Loi.

ADOPTÉE

21-02-040

Autorisation de signature – Entente avec la MAMH pour le programme PRIMEAU

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que d'autoriser le maire à signer l'entente à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et de l'habitation et la Ville de Princeville dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour le dossier numéro 2025152, soit le renouvellement de conduites des rues Gagnon, Leblanc et Houle.

ADOPTÉE

21-02-041

Appui à la ligne 9-8-8

ATTENDU QUE la détresse et l'anxiété touchent de plus en plus de gens ;

ATTENDU QUE des recherches menées par l'Association canadienne pour la Santé mentale démontrent qu'en ces temps de pandémie davantage de Canadiens, en particulier les plus vulnérables, pensent au suicide ;

ATTENDU QU'il existe une panoplie de numéros de téléphone pour appeler à l'aide;

ATTENDU QU'une personne en crise ou en détresse doit obtenir de l'aide rapidement et facilement ;

ATTENDU QU'UN numéro de téléphone unique à trois chiffres serait facile à retenir et pourrait faire une réelle différence ;

ATTENDU QUE le député fédéral de Mégantic-L'Érable, Luc Berthold, a sollicité l'appui des municipalités ;

PAR CONSÉQUENT, sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville appuie la démarche du député Berthold auprès de la ministre fédérale de la Santé afin que le gouvernement adopte une ligne nationale de prévention du suicide à trois chiffres.

QU'une copie de cette résolution soit transmise au député ainsi qu'à la ministre de la Santé, l'Honorable Patty Hajdu.

ADOPTÉE

21-02-042

Entente – Infrastructure en loisirs avec la Ville de Plessisville

ATTENDU les dispositions des articles 28 et suivants du *Règlement no 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations;*

ATTENDU l'entente réciproque en matière d'accès aux services des loisirs des citoyens reconnaissant l'équivalence d'investissement en loisirs;

ATTENDU que l'entente permet d'accueillir des citoyens des deux villes sans imposer des frais de non-résidents pour l'année 2021;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer cette entente.

ADOPTÉE

21-02-043

Commandite et modification de l'entente – Club de hockey Le Titan de Princeville

ATTENDU la résolution 20-02-054 et l'entente présentement en vigueur avec le Club de Hockey Le Titan de Princeville;

ATTENDU les circonstances sanitaires exceptionnelles entraînant des perturbations que cette situation entraîne sur les activités du Club de hockey Le Titan de Princeville, notamment du fait que les matchs et entraînements ont eu lieu en 2020;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que, nonobstant l'entente avec le Club de Hockey, la Ville verse une commandite de 8 000 \$ au Club de hockey Le Titan de Princeville pour la saison 2020-2021;

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année 2020.

ADOPTÉE

21-02-044

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement no 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations.

Ce règlement prévoit des notamment des modifications aux articles 5, 6, 8, 16, 19, 21, 24, 25 et 27 du règlement 2018-334. Ces modifications dans la grande majorité des ajustements aux grilles de prix.

ADOPTÉE

Dépôt d'un projet de règlement modifiant le règlement no 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations

Le greffier constate que le conseiller Me Serge Bizier dépose le projet de règlement modifiant le règlement no 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

21-02-045

Appui au Centre de services scolaires des Bois-Francis – Surface multisport éclairée

ATTENDU le projet de construction d'une surface multisport éclairée derrière l'École Secondaire Sainte-Marie avec bâtiment accessoire;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

QUE le conseil reconnaisse que ce projet constitue un élément important pour l'offre d'infrastructure et d'équipements de loisirs destinés à l'ensemble de la population et, ce, en complément aux besoins scolaires;

QUE le conseil donne son appui au projet de surface multisport éclairée derrière l'École Sainte-Marie et s'engage à assumer une part de l'investissement requis qui sera déterminée ultérieurement.

ADOPTÉE

21-02-046

Résolution restreignant l'accès à certains non-résidents aux services de loisir

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a révisé sa tarification de loisirs et de sports pour les non-résidents profitant de ses services;

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale sur les loisirs entre la Ville de Plessisville et la Paroisse de Plessisville n'a pas été reconduite, cette dernière en refusant les conditions;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de remboursement d'une partie des frais engagés par ses citoyens pour des activités de loisir ou de sports risque de créer une affluence vers l'offre de services de Princeville, affluence qui n'est pas souhaitable;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu qu'une directive soit donnée au service des Loisirs et des Sports ainsi qu'aux diverses associations à l'effet de n'accepter aucune inscription provenant de résidents de la Paroisse de Plessisville tant et aussi longtemps qu'il y aura contentieux avec la Ville de Plessisville en la matière.

ADOPTÉE

21-02-047

Demande de partenariat – Agri-Ressources Arthabaska-Érable

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de verser une somme de 200 \$ à l'organisme Agri-Ressources Arthabaska-Érable pour l'année 2021.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, et compte tenu des adaptations nécessaires des restrictions sanitaires en vigueur, le maire fait suite à l'invitation à poser des questions écrites et les faire parvenir au greffier.

Monsieur Laurent Paquet pose une question relative à l'asphaltage de la piste cyclable dans le secteur du Tim Horton pour faciliter l'accès par les usagers de fauteuils roulants électriques :

L'Éclairage de la piste est prioritaire à l'asphaltage. Aussi l'investissement sur la piste cyclable sera centralisé sur le secteur du développement du Faubourg Des Prés à court et moyen terme. L'asphaltage a été considéré dans le cadre d'un partenariat entre la Ville de Princeville, la Ville de Victoriaville et du Parc Linéaire dans le passé.

21-02-048

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire